

Rapport du jury

Certification en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2021

Académie de TOULOUSE
Service d'information et d'orientation

Présidente du jury Mme Anne VIADIEU, Cheffe du Service Académique de l'Information et de l'Orientation
Rapport rédigé par Odile PRAT, Chargée de mission LDS

Table des matières

1. Conditions d'obtention de la certification.....	3
2. Formation des candidats.....	3
3. Données statistiques et résultats	5
4. Remarques générales du jury	8
Épreuve 1 : Séance de formation	8
Épreuve 2 : Étude de cas	9
5. Conseils et recommandations	9

1. Conditions d'obtention de la certification

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

Organisation des épreuves

- **Épreuve N°1** : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

- **Épreuve N°2** : étude de cas : épreuve orale, préparation d'une durée de 60 minutes, étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire.

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Modalités d'évaluation

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

2. Formation des candidats

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034601743?r=t6Xp0czKSE>

ANNEXE

À L'ARRÊTÉ DU 5 MAI 2017 RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE « CERTIFICATION LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE » (CLDS)

MODULES DE FORMATION	DURÉE TOTALE des modules
A. - Formation théorique comportant 6 modules obligatoires d'un volume indicatif de 20 h	120 heures
Décrochage scolaire : prévention et remédiation	
Ingénierie de formation et conduite de projet	
Gestion administrative et financière d'une action de formation	
Coordination d'équipes de formateurs	
Conseil et animation	
Pédagogie différenciée et modulaire en formation	
B. - Trois modules d'approfondissement au choix d'un volume indicatif de 10 h	30 heures
Parcours personnalisés de formation	
Gestion et utilisation des fonds européens	
Travail en partenariat	
Conduite d'entretiens individuels	
Gestion de crise	
Formateur dans une action MLDS	
Référent d'action MLDS	
Coordination et animation d'un GPDS	
Tuteur en parcours personnalisé	
C. - Mise en situation professionnelle (modules obligatoires)	40 heures
Observation et co-animation de séquences de formation (individuelles ou collectives) avec un coordonnateur MLDS (binôme stagiaire CPLDS/coordonnateur MLDS)	
Mise en situation du stagiaire dans l'animation d'un « groupe de prévention » du décrochage scolaire (GPDS)	

Cette année, un parcours de formation a été construit en partenariat avec la DAFPEN. Tous les modules obligatoires et 3 modules d'approfondissement ont été construits. La formation théorique s'est déroulée entre Septembre et Novembre 2020.

Modules de formation CPLDS 2020/2021

MODULES DE FORMATION CPLDS 2020-2021	PRÉSENTIEL	DISTANCIEL
Modules obligatoires		
Module 1-Décrochage scolaire : prévention et remédiation	3H	9H
Module 2-Ingénierie de formation et conduite de projet (partie 1 : ingénierie)	3H	
Module 2-Ingénierie de formation et conduite de projet (partie 2 : conduite de projet)	3H	
Module 3-Gestion administrative et financière d'une action de formation	6H	
Module 4-Coordination d'équipes de formateurs	3H	
Module 5-Conseil et animation	3H	
Module 6-Pédagogie différenciée et modulaire en formation	3H	9H
Modules d'approfondissement		
Module A- Parcours personnalisés de formation	3H	
Module B-Conduite d'entretiens individuels	3H	
Module C-Coordination et animation d'un GPDS	6H	
Mise en situation professionnelle	40h	
Total : 94 Heures	76H	18H

Le budget ne permettant pas d'ouvrir la formation à tous les candidats, la DAFPEN et le SAIO ont sélectionné 10 candidats parmi ceux inscrits, en donnant la priorité à ceux qui exerçaient déjà des fonctions de coordonnateur MLDS ou en lien avec le décrochage scolaire.

Seul le module 3 : « Gestion administrative et financière d'une action de formation » n'a pas pu avoir lieu.

Un tutorat a été organisé pour chaque candidat afin d'assurer les 40 heures de mise en situation professionnelle et de préparer au mieux l'épreuve 1 de mise en situation. Plusieurs coordonnateurs MLDS ont accepté d'être tuteurs.

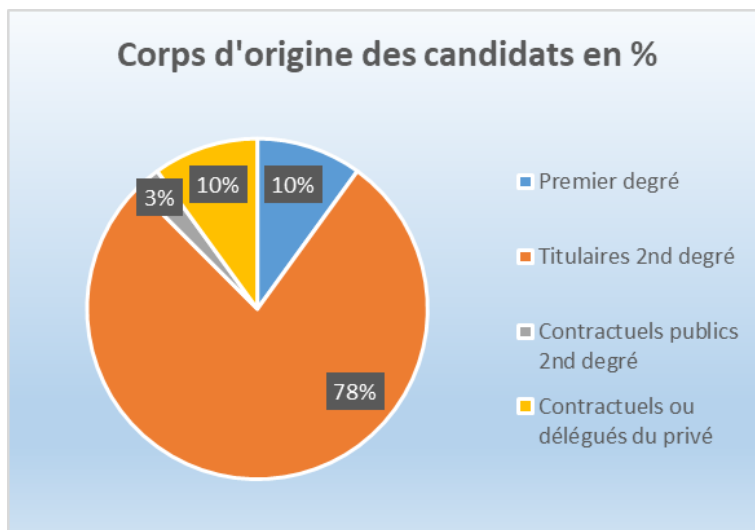
3. Données statistiques et résultats

Répartition des candidatures

Département d'inscription	Candidats inscrits et présents aux deux épreuves				Candidats démissionnaires			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
09 - Ariège	1	1		1	1		1	
12 - Aveyron		1		3				
31 - Haute-Garonne	4	4	2	2	2	11	3	4
32 - Gers			1					1
65 – Hautes-Pyrénées	1				1	1		
46 - Lot	1			1				
81 - Tarn		2	2			2		1
82 - Tarn-et-Garonne	1	1	1	2		2		
TOTAL DES INSCRITS 22 / 40	8	9	6	9	4	16	4	6

Cette année nous n'avons pas eu de candidat dont la candidature a été invalidée. Toutes les pièces justificatives ont été rendues et les candidats étaient éligibles à la certification.

Corps d'origine des candidats inscrits								Établissement d'exercice					
Premier degré		Titulaires 2nd degré		Contractuels public 2nd degré		Contractuels ou délégués du privé		Collège		Lycée		Autres (EPU-EMPU- IEM)	
2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
5	4	14	31	1	1	2	4	8	12	11	24	3	4
Total inscrits		22 inscrits en 2020				40 inscrits en 2021							



En 2021, les candidats sont très majoritairement titulaires du 2nd degré. Comme en 2020, les candidats du 1^{er} degré exercent en SEGPA, et dans des établissements d'enseignement adapté (EREA, IEM).

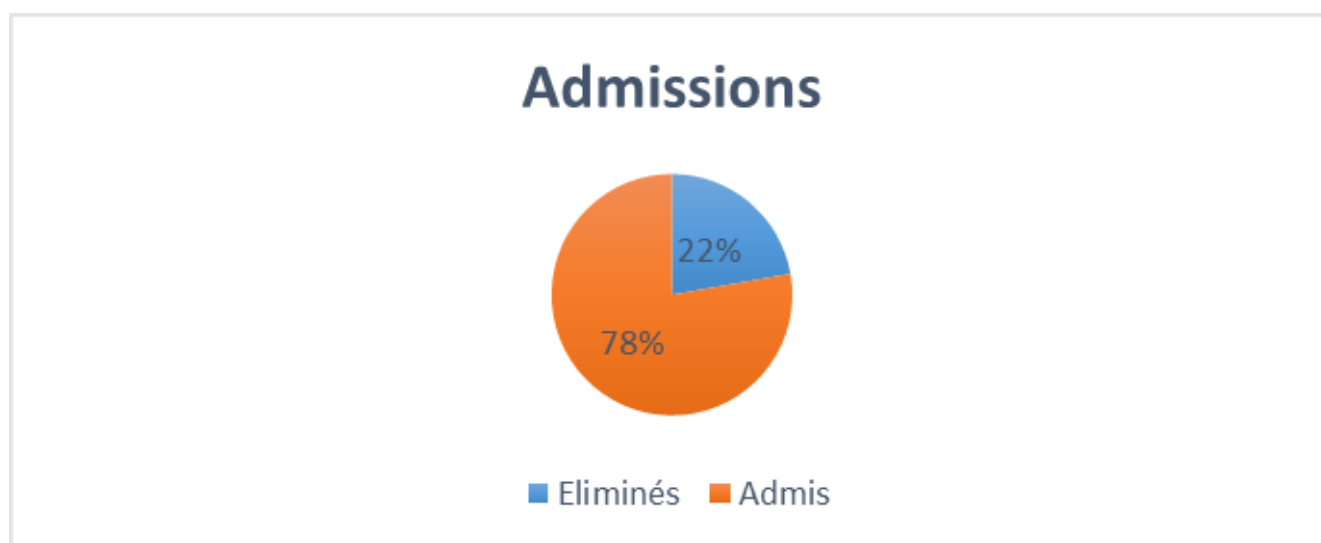
En 2021, tous les candidats non démissionnaires (18 candidats) ont passé l'intégralité des épreuves.

- 8 candidats sur les 10 ayant bénéficié du parcours de formation avec la DAFPEN ont obtenu leur certification.
- 11 candidats sur 12 ayant déclaré dans le questionnaire d'inscription mener des actions de lutte contre le décrochage scolaire ont obtenu leur certification
- 4 candidats sur 5 exerçant la mission de référent décrochage scolaire ont obtenu leur certification

Résultats de la session 2021

4 candidats sur 18 ont été déclarés non admis soit 22%, taux similaire à l'an dernier (20%).

Ces quatre candidats n'ont pas obtenu une moyenne de 10 aux deux épreuves, moyenne qui est requise pour l'obtention de la certification.



En 2021, un candidat a obtenu une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5) à l'épreuve n°1. Il n'y avait pas de candidat dans cette situation en 2020.

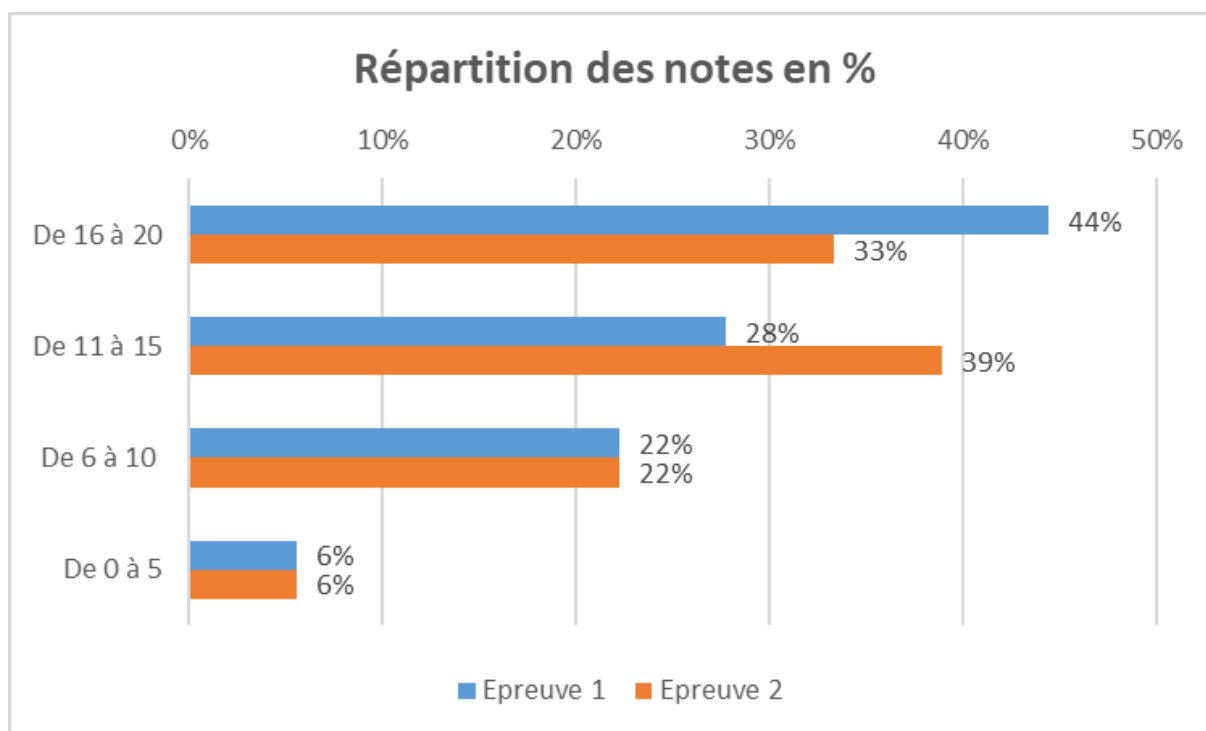
Un candidat a obtenu une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5) à l'épreuve n°2

Tous les candidats ayant passé la première épreuve se sont présentés à la deuxième épreuve.

Notes obtenues en 2021	Épreuve N°1	Épreuve N°2	Moyenne des deux épreuves
Notes les plus basses obtenues	3	5	4
Notes les plus hautes obtenues	20	20	19,5
Moyenne des notes	13,5	12,94	13,22

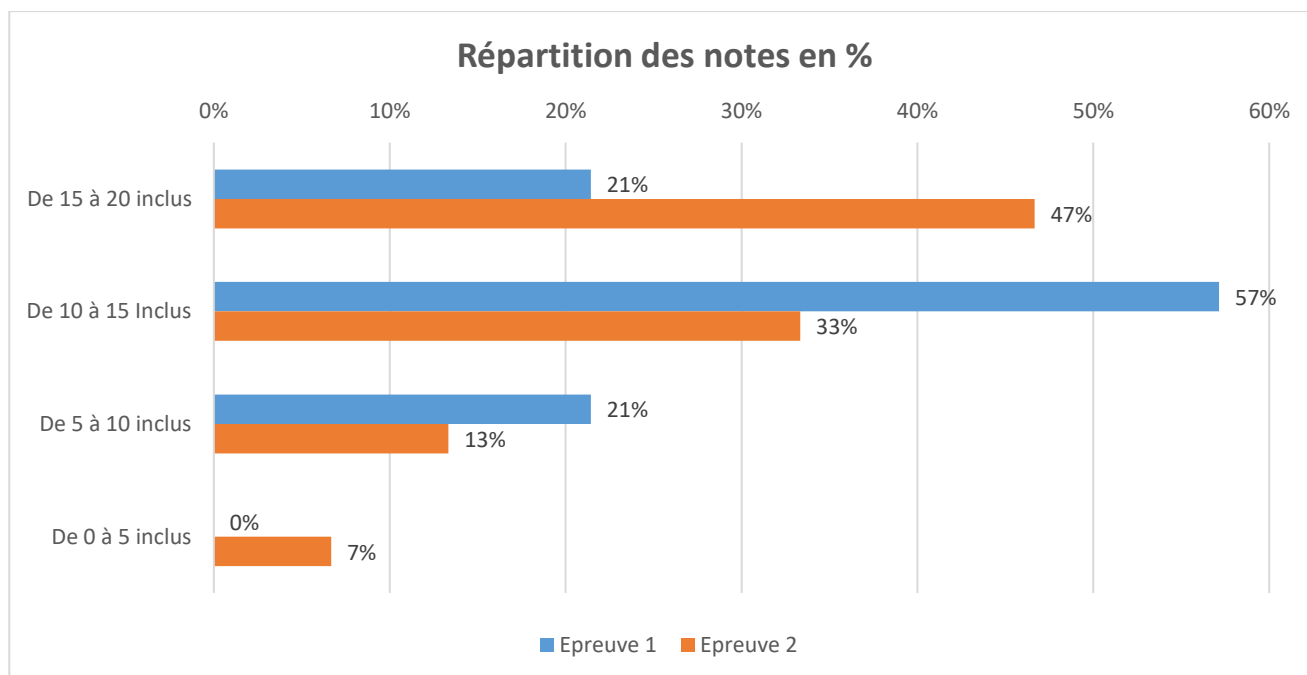
Contrairement à l'année précédente où l'écart entre les notes basses et hautes était beaucoup plus important pour l'épreuve 2, cette année l'écart est aussi important pour l'épreuve 1 que pour l'épreuve 2.

En 2021 :



Le jury a relevé un bon niveau d'analyse des candidats (épreuve n°2), ce qui se voit à l'analyse des répartitions des notes pour l'épreuve n°2.

En 2020 :



4. Remarques générales du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les candidats se présentent aux épreuves avec des objectifs différents : l'obtention de la certification vise pour certains à faire reconnaître institutionnellement leur investissement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou à exercer la fonction de coordonnateur de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. D'autres se présentent davantage dans le but d'exercer des missions hors la classe ou pour enrichir leur culture professionnelle voire étoffer leurs compétences d'enseignant.

Globalement les candidats ont semblé mieux préparés que l'année précédente. Le jury a noté plus de motivation, de vrais projets d'orientation vers la lutte contre le décrochage scolaire, et plus d'investissement dans la préparation et pour la réussite de la certification.

Les candidats menant déjà des actions dans le domaine du décrochage scolaire et ceux exerçant la mission de référents décrochage scolaire se sont montrés plus à l'aise dans la passation des deux épreuves.

Pour les autres candidats, le parcours de formation mis en place a été un vrai « plus ».

Le jury encourage les candidats non admis en 2021 à mieux se préparer afin de se représenter aux épreuves.

Épreuve 1 : Séance de formation

Conformément à l'arrêté du 5/05/2017 qui précise l'organisation des épreuves de la certification, l'épreuve N°1 consiste en une séance de formation d'une durée de 30 minutes **avec plusieurs jeunes** dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

De fait, les séances en entretien individuel sont à proscrire. Pour autant, cette année le jury a dû évaluer une séance d'entretien individuel. La nécessité d'organiser une séance face à plusieurs jeunes avait pourtant été soulignée lors de la réunion d'information de Juin 2020. Afin de dissiper tout malentendu, la grille d'évaluation vierge de l'épreuve 1 sera diffusée aux candidats en amont.

Il est important de bien repérer le public de décrocheurs pour la séance et de conduire la séance en fonction des problématiques repérées.

Épreuve 2 : Étude de cas

Les candidats qui ont réussi cette épreuve ont su mettre à profit leur expérience professionnelle pour traiter les situations individuelles proposées dans le sujet. Leurs hypothèses de travail et leurs choix ont été argumentés en s'appuyant sur leurs connaissances.

Les candidats du premier degré, ayant moins d'expérience des lycées, ont semblé moins à l'aise sur cette épreuve.

Un des sujets proposés, portant sur l'absence de projet professionnel, permettait plus de discussion et d'approfondissement.

L'autre sujet, portant sur une situation en Lycée général et Technologique, a piégé certains candidats qui ne connaissaient pas bien le fonctionnement et le profil des élèves de ces établissements. La tentation était alors grande de proposer systématiquement un passage en Lycée Professionnel.

5. Conseils et recommandations

Pour l'épreuve n°2, le jury recommande aux candidats de se familiariser avec les études de cas.

Le jury conseille aux candidats de maintenir une veille informationnelle sur les différents dispositifs existants, même s'il n'est pas attendu d'eux une maîtrise exhaustive de tous les dispositifs.

Il préconise également de prendre du recul par rapport à son expérience professionnelle et de la mettre à profit pour analyser les situations proposées mais sans biaiser l'analyse : certains candidats ont traduit l'exercice via le filtre de leur activité. Le jury invite donc fortement les candidats à mieux se préparer afin d'avoir une vision plus systémique des parcours possibles pour les jeunes au sein de l'Éducation nationale.

Pour l'épreuve n°1, le jury rappelle qu'il est indispensable de bien réfléchir sur la forme (choix d'une formulation) et le contenu de la séance présentée (pertinence de la séance / choix des élèves en voie de décrochage) afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury. Une argumentation solide et étayée est attendue : le jury doit pouvoir évaluer les compétences pédagogiques spécifiques du candidat relatives à la lutte contre le décrochage (individualisation, pédagogies institutionnelle, interactive et coopérative...)

Points positifs :

Certains travaux étaient très documentés et proposaient des pistes pertinentes et adaptées autour du décrochage scolaire.

La grille d'évaluation de l'épreuve 2 a été appréciée dans sa nouvelle formule, car elle permettait mieux de suivre le déroulé de l'entretien.

Points d'amélioration :

Il est nécessaire d'avoir une connaissance du système éducatif dans son ensemble, et plus précisément du fonctionnement et des spécificités du cycle secondaire (lycées)

Points à éviter :

Dans le cadre de l'épreuve n°1, il ne s'agit pas de présenter une séquence pédagogique disciplinaire non contextualisée MLDS : les séances individuelles, type aide individualisée disciplinaire, sont à proscrire.

De même, les candidats sont invités à éviter les solutions uniques et standardisées.